



article 15-1 de la loi 89-462 utilisé abusivement?

Par **Jicege**, le **12/03/2012** à **19:52**

Bonjour

je suis locataire du même appartement depuis 8 ans à Lyon. deux ans après avoir emménagé, la régie propriétaire du logement a vendu cet appartement à un particulier investisseur.

Mon bail de 3 ans a été renouvelé une première fois, sans problème, les rapports avec mon propriétaire ayant toujours été courtois.

depuis 2 ans, plusieurs accidents de la vie consécutifs ont entraîné des difficultés financières récurrentes (décès de mon conjoint au moment où je démarrais un nouvel emploi en CDI, etc...). Malgré ces difficultés (j'ai vécu du RMI pendant plus d'un an), j'ai toujours réglé mes loyers en temps et en heure). depuis peu j'ai retrouvé un poste en intérim, mais sur les derniers mois mon loyer a été payé plusieurs fois en retard (maximum de retard 15 jours), l'intérim payant les salaires le 15 du mois, alors que le loyer est dû au premier du mois.

Mon propriétaire m'a relancé plusieurs fois par téléphone (ce qui est normal) et m'a récemment écrit en recommandé pour me dire qu'il n'était pas un organisme de crédit.

Il vient de m'adresser par LR/Ar un avis de non renouvellement de bail, conformément à l'article 15-1 de la loi 89-462 du 6 juillet 89, et sa "décision d'occuper lui-même le logement". Même si sa décision ne me laisse aucun choix, sa décision d'habiter le logement lui-même ne me paraît pas crédible du tout: cette personne réside en effet à Annonay, en maison, et est retraité. il ne vient à Lyon qu'une fois par an environ. Ses enfants sont mariés.

lors du renouvellement précédent du bail, il m'a dit avoir été contacté par une agence lyonnaise qui lui proposait de prendre en gestion l'appartement, à un prix très largement supérieur au loyer qui m'est appliqué. Il m'a proposé d'appliquer cette hausse, ce que j'ai bien évidemment refusé. Mon loyer s'élève à 725 € cc

Dans l'immeuble où je réside, un appartement identique au mien est mis en location par Foncia à 900 € hc (lorsque je suis rentré dans l'appartement le loyer était de 600 €, soit +50% en 8 ans...)

d'après moi ses motivations réelles sont purement économiques, et je le soupçonne très fortement de s'empresser de mettre un nouveau locataire à 900 € lorsque je serais parti.

Quels sont mes recours? j'avais envisagé d'accuser réception de son courrier en lui demandant de reconsidérer sa décision, mais mes chances paraissent maigres.

Merci de vos conseils